

PROPOSITION DE LOI VISANT A ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT
MARITIME A PROPULSION VELIQUE

INTERVENTION GENERALE

MARDI 12 MAI 2026

JEAN-PAUL LECOQ

Monsieur le Président,

Monsieur le ministre,

Madame la rapporteure,

Chers collègues,

Dès l'examen de la loi d'orientation des mobilités en 2019, j'avais avec mon groupe déposé un amendement demandant la remise d'un rapport sur le développement d'une filière industrielle de fret maritime à voile. Le vote de cet amendement avait marqué une première étape dans la prise en compte législative de l'importance du sujet.

Plusieurs pays, en particulier le Royaume-Uni et les pays nordiques, se distinguent déjà par leur capacité à articuler innovation technologique, financement public et incitations économiques, favorisant ainsi le déploiement à grande échelle des solutions véliques.

Il devient urgent que la France leur emboîte le pas, d'autant que notre pays dispose d'atouts significatifs et d'une base solide pour faire de cette filière un atout stratégique.

Plus de 14 équipementiers développent des systèmes véliques innovants, largement soutenus par l'État dans les phases de recherche et développement. Au total, la France compte 16 compagnies maritimes spécialisées. En 3 ans, 3 usines et plus de 1 100 emplois ont été créés. La filière se fixe l'objectif de créer 4 000 emplois d'ici 2030 et de générer 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

Pour autant, nous sommes également en situation de fragilité. La France peine encore à transformer ses capacités d'innovation en déploiement massif.

Le segment du retrofit des grands navires, qui constitue pourtant le principal levier de réduction rapide des émissions, reste encore insuffisamment développé au regard de son potentiel.

Et quand j'évoque la situation de fragilité de ces entreprises innovantes, c'est même bien davantage.

Il y a un mois, nous déplorions la liquidation judiciaire de l'entreprise TOWT, une entreprise havraise précurseur et prometteuse.

Depuis, 37 de ses 48 salariés, et ses 4 voiliers cargo plus deux supplémentaires qui étaient en commande, ont pu être repris.

Mais il a fallu en passer, passez-moi l'expression, par une réduction de voilure, ce qui va dans le sens inverse du but affiché ici, avec notamment l'abandon de la ligne Fécamp-New York et l'annulation de deux autres voiliers en commande.

J'ai une pensée émue pour les 11 salariés qui font les frais de cette reprise.

C'est dire si les mesures contenues dans cette proposition de loi sont attendues.

Grâce à des armateurs comme TOWT et son Pdg visionnaire et passionné Guillaume Le Grand, des marins Français disposent d'un savoir-faire particulier nécessaire à la navigation vélique.

Ce serait un gâchis que ce savoir-faire parte servir des compagnies étrangères plutôt qu'une filière Française éthique et innovante.

Cette proposition de loi est à cet effet cruciale. Elle vise à franchir une étape supplémentaire, en passant de la reconnaissance à une logique de structuration économique de la filière.

Elle repose sur des dispositions d'incitation économique qui vont globalement dans le bon sens, en amorçant enfin un soutien public à des acteurs en grande difficulté.

Elle propose de nous doter des outils indispensables pour aider cette filière française de la marine marchande à la voile à vivre et à se développer.

Si nous n'aidons pas la filière vélique à se donner un avenir, elle n'en aura pas.

En une période où nous nous préoccupons tous de réindustrialiser notre pays dans le respect de nos engagements climatiques, dans cette période où nous déclarons tous et à juste titre vouloir faire de la transition écologique le levier de notre développement économique, un levier stratégique pour notre souveraineté, je vous invite comme en commission à voter en faveur de cette loi.

Cette proposition de loi est attendue et répond à un objectif d'intérêt général que, je crois, nous pouvons tous partager.

Je vous remercie.